



Directives pour l'utilisation des chevaux



Parcs Canada, Cyndi Smith

Maintenir une image positive des gens qui utilisent les chevaux et aider le Parc dans ses efforts pour réduire l'impact environnemental de l'utilisation des chevaux et réduire les mésententes à propos de la sécurité entre chevaux-randonneurs-cyclistes.

GÉNÉRAL

- Veuillez limiter les groupes à 12 chevaux et/ou mules.
- Les chevaux peuvent être interdits dans certains secteurs du Parc (voir Restrictions).
- Pour limiter les impacts tels que l'érosion du sol, la dispersion des mauvaises herbes et la perturbation des plantes et animaux, veuillez rester sur les sentiers destinés à cette fin.
- Au départ des sentiers, soyez respectueux des autres en stationnant les véhicules (certains départs de sentier peuvent être congestionnés).
- Au Canyon Red Rock, veuillez utiliser les espaces réservés aux chevaux situés dans la zone d'utilisation journalière inférieure (quand vous approchez la zone du canyon, tournez à gauche lorsque vous apercevez le panneau d'orientation). Les chevaux et les remorques à chevaux ne sont pas permis dans la zone d'utilisation journalière supérieure.
- Ne stationnez pas à l'extérieur des surfaces durcies des routes ou des stationnements.
- Veuillez enlever le fumier déposé à l'embarquement et au débarquement.
- Les chevaux maintenus dans le parc durant la nuit doivent avoir un permis et un approvisionnement d'aliments pour chevaux boulettes.
 - » Dans l'**arrière-pays** - ils doivent être gardés dans un enclos aux deux sites de camping désignés
 - » Dans l'**avant-pays** - ils doivent demeurer aux Étables Alpines



RÈGLEMENTS

Il est de votre responsabilité de suivre tous les règlements du Parc. Les règlements généraux peuvent être consultés dans le Guide du visiteur du Parc National des Lacs-Waterton. Les règlements suivants s'appliquent spécifiquement à l'utilisation des chevaux :

- Seulement les chevaux et les mules sont permis dans le Parc.
- Les lamas, chèvres et autres animaux ne sont pas permis.
- Une quantité appropriée de nourriture en granules devrait être apportée. Il n'est pas permis que les chevaux mangent du pâturage dans le Parc.
- Les feux sont permis seulement dans les foyers à Baie Bertha, Baie Boundary, Lac Lone, Lac Snowshoe et Lac Crandell. Seulement les poêles à gaz peuvent être utilisés au Lac Alderson, Lac Bertha, Lac Crypt, Lac Goal et Lacs Twin.
- Les chiens, chevaux et mules doivent être gardés sous contrôle physique.
- Les chevaux qui sont blessés ou tués dans le Parc doivent être enlevés aux frais du propriétaire. Contacter les employés de la Conservation des Ressources au 1-403-859-5140 si un accident a eu lieu et pour recevoir des conseils.
- Parcs Canda et les juridictions environnantes examinent l'obligation d'utiliser de la nourriture pour chevaux et du foin certifiés sans mauvaises herbes pour protéger l'écosystème des invasions par celles-ci. De plus amples informations seront disponibles quand le programme sera mis en place.

RESTRICTIONS

L'utilisation des chevaux est interdite:

- À tous les campings de l'avant-pays (Village, Crandell et Rivière Belly)
- Sur le sentier Kootenai Brown (les chevaux peuvent traverser le sentier)
- Tous les sites de pique-nique
- Le golf des Lacs-Waterton
- Dans tout le village de Waterton et la zone de la colline du Prince de Galles
- Les sentiers de Bear's hump, Lac Linnet et Rivage du Lac Cameron.

Note : L'utilisation des chevaux n'est pas permise sur le sentier des Lacs Bertha (Junction du Rivage du Lac jusqu'au Lac Bertha) en juillet et août.

Les armes à feu ne sont pas permises dans l'arrière-pays.

SÉCURITÉ

- Les chevaux doivent céder le passage au trafic motorisé.

- Deux traverses de chevaux ont été désignées sur la route de l'entrée du Parc. Soyez très prudents quand vous traversez les routes.
- Afin d'éviter d'allumer des feux incontrôlés, ne fumez pas en faisant de l'équitation, gardez les feux confinés aux foyers fournis, assurez-vous que les feux sont éteints avant de quitter.
- Les sentiers sont destinés aux chevaux et aux randonneurs. Les cyclistes sont aussi permis sur les sentiers Snowshoe, Col Akamina, Wishbone, Kootenai Brown et la Loupe de Crandell. Les randonneurs et les cyclistes ne sont peut être pas au courant des pratiques sécuritaires en cas de rencontre avec des chevaux sur les sentiers. Si nécessaire, veuillez, avec tact, encourager les randonneurs et cyclistes à céder le passage à vos chevaux et expliquer ce que vous avez besoin qu'ils fassent afin d'assurer la sécurité de tous.
- Traverser les rivières et ruisseaux aux gués connus. Évitez de traverser les rivières durant les périodes de crue car cela peut être extrêmement dangereux.
- Pour la sécurité des autres et de vos chevaux, assurez-vous que les animaux sont sous contrôle physique en tout temps.
- Il est fortement recommandé que seulement les gens et les chevaux expérimentés en terrain montagneux voyagent sur les sentiers Carthew-Alderson et Tamarack.

UTILISATION JOURNALIÈRE

- Des enclos ou des rails d'attache sont disponibles au Lac Alderson, au Lac Bertha, au Lac Crypt, au Lac Lone, Cabine Snowshoe et Lacs Twin. Veuillez-les utiliser.
- Quand des rails d'attache ne sont pas disponibles, attachez une corde entre deux arbres et ensuite attachez-y le(s) cheval (chevaux). Afin de prévenir des dommages non-nécessaires au sol et à la végétation, veuillez utiliser des sangles de contention aux chevilles (Hobble). Soyez respectueux envers les autres en attachant les chevaux loin des zones fortement utilisées.

UTILISATION DE NUIT

- Camper dans l'arrière-pays avec des chevaux est permis seulement où des enclos sont fournis (Lac Lone et Cabine Snowshoe). Les enclos ont une capacité maximale de huit chevaux. Une permission préalable de la Conservation des Ressources est nécessaire pour l'utilisation des enclos du Lac Lone et de la Cabine Snowshoe car ils peuvent être utilisés par le personnel du Parc.

- Les chevaux doivent demeurer dans l'enclos et ne doivent pas entrer dans le camping.
- Un permis d'accès à l'arrière-pays est requis pour toutes les utilisations de nuit de celui-ci. Les permis sont disponibles au Centre des visiteurs ou en réservant à l'avance au 1-403-859-5133 (des frais s'appliquent). Afin d'éviter que les enclos soient surpeuplés et de vous assurer qu'ils soient disponibles, veuillez spécifier que vous camperez avec des chevaux.
- Le camping au hasard n'est pas permis.
- Le nombre maximal de personnes pouvant loger dans un camping de l'arrière-pays est 12, avec un maximum de six personnes par groupe.
- Les sites de camping ont une dimension de 3m x 3m. La grandeur maximale qu'un site peut accommoder est une tente de trois personnes.
- Entreposer toute la nourriture, les déchets et la nourriture pour les chevaux sur les poteaux à ours fournis. Nous vous suggérons de vous munir d'une corde de 10m à cet effet. Pour votre sécurité et celle des autres, veuillez maintenir votre site propre afin d'éviter des ennuis avec la faune.
- Rapporter avec vous tous les déchets, la nourriture inutilisée et la nourriture pour les chevaux.

GUIDE DE SENTIERS ET FOURNISSEURS

- Alpine Stables est le seul concessionnaire licencié qui peut fournir des services commerciaux de guide/fournisseur à l'intérieur du Parc.
- Les guides/fournisseurs non-résidents qui désirent avoir accès au Parc Provincial Akamina-Kishinena par le Col Akamina doivent obtenir l'autorisation du Parc National des Lacs-Waterton. BC Parcs doit être contacté à l'avance et un permis doit être émis et produit avant que l'autorisation de Waterton soit donnée. Contacter le Bureau de la Conservation des Ressources pour des détails au 1-403-859-5140.

TOUTES LES PERSONNES PRÉVOYANT TRAVERSER LE COL AKAMINA AVEC DES CHEVAUX VERS LES PARC PROVINCIAL AKAMINA-KISHINENA DOIVENT OBTENIR UN PERMIS D'UTILISATION DE CHEVAUX DE BC PARCS AVANT LEUR VOYAGE.

Contactez:

BC Parks and Protected Areas
205 Industrial Road "G"
Cranbrook, BC V1C 7G5
Téléphone 1-250-489-8540
Facsimile 1-250-489-8506

SI VOUS PRÉVOYEZ PÊCHER DANS CE PARC PROVINCIAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, UN PERMIS DE PÊCHE PROVINCIAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE EST AUSSI REQUIS.

Veuillez consulter le guide du visiteur des parcs nationaux (dans le guide de Waterton-Glacier) pour plus d'informations sur la sécurité, la faune et les règlements.

Pour plus d'informations ou pour rapporter des problèmes inhabituels de maintenance des sentiers ou des dangers, contacter le **Centre des visiteurs au 1-403-859-5133** ou le **bureau de conservation des ressources/gardes au 1-403-859-5140.**



**URGENCES 24 HEURES
403-859-2636**